

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU
GRAND CONSEIL**

**sur les affaires extérieures du Canton de
Vaud 2013**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
Affaires extérieures 2013

Rapport sur les affaires extérieures



2013

Selon les dispositions de l'art. 61 de la Loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil.

La Commission, composée de quinze membres, était présidée en 2013 par le député Raphaël Mahaim.

Photos: Jean-Bernard Sieber/ARC sauf les pages 4 (Christoph Sonderegger), 5, 10 (Keystone), 12 (anyscreen), 20 (Conseil général de Haute-Savoie)

Carte des flux: OFS, Statistique des frontaliers.

Couverture: spectacle sons et lumières présenté par le Canton de Vaud, hôte de la Zugermesse en octobre 2013. Conception et réalisation: Starlight Events Spectaculaires.
Droits: ARC/Jean-Bernard Sieber.

Mise en page: Statistique Vaud, Ariane Bovet

Impression: CADEV

Commandes:
Office des affaires extérieures
021 316 44 11
info.oae@vd.ch



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE	4
Mobilité	
Infrastructures ferroviaires	
Fonds ferroviaire	
Gare de Lausanne	
Gare de Genève-Cornavin	
Léman 2030	
Nœud ferroviaire Lausanne-Renens	
Réseau autoroutier	
Lavey-Morcles	
Bulle - Château-d'Œx - Saanen	
Lutte contre le bruit	
Métropole lémanique	
Fiscalité	
Fiscalité des entreprises	
Fiscalités européennes	
Successions Suisse - France	
Arriéré fiscal	
Imposition d'après la dépense	
Imposition des successions	
Club des 100	
Péréquation financière	
Projets d'agglomérations	
Lausanne-Morges	
Chablais et Rivelac	
Grand Genève	
Nouvelle politique régionale	
Politique agricole	
3 ^e correction du Rhône	
Emissions polluantes	
Micropolluants	
Smog hivernal	
Biodiversité	
Médecine hautement spécialisée	
Clause du besoin	
Financement hospitalier	
Primes d'assurance-maladie	
Loi sur l'alcool	
Hautes écoles	
Politique européenne	
Députation vaudoise	
Vaudois de Berne	
Politique d'intégration	
2. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERCANTONALE	15
Waadtland, Wunderland	
Vaud - Neuchâtel	
Greater Geneva Bern area	
Conférences intercantonales	
Conférence des gouvernements	
Conférence de Suisse occidentale	
Visite à Bruxelles	
Justice et police	
Bracelet électronique	
Académie de Police	
Hôpital intercantonnel du Chablais	
3. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE TRANSFRONTALIÈRE	19
Frontaliers lémaniques	
Arcjurassien.ch	
Conseil du Léman	
Coopération policière et douanière	
Mobilité transfrontalière	
Mobilité-CGN	
Projets fanco-suisse	
4. LE CANTON DE VAUD SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	22
Jeux olympiques de la jeunesse	
Cluster Sport international	
Comité international olympique	
Pôle muséal	
Félix Vallotton à Paris	
Salon de l'immobilier	
Singapour: mission économique	
Singapour: hautes écoles	
Province du Jiangsu	
Coopération au développement	
Bloc opératoire au Bénin	
La coopération en chiffres	
ANNEXE I. Consultations fédérales	26
ANNEXE II. Conventions intercantonales et avec la Confédération	28
ANNEXE III. Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantonales et transfrontalières	29

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2013. A défaut d'être exhaustif sur l'action du Gouvernement sur les scènes intercantionales, fédérale et transfrontalière, ce rapport présente les principales démarches entreprises pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale et illustre les collaborations intercantionales et transfrontalières. Il évoque également les actions menées par le Gouvernement dans le but de promouvoir l'image et le rayonnement du canton tant à l'intérieur des frontières confédérales qu'au niveau international.

Conformément au programme de législature, le Conseil d'Etat s'est employé à faire entendre la voix du canton de Vaud auprès des autres cantons, de la Confédération et des régions voisines. Il a ainsi renforcé la capacité du Canton à défendre ses intérêts en bonne intelligence avec d'autres acteurs institutionnels ou privés, tout en préservant les principes fondamentaux du fédéralisme.

L'action du Gouvernement en matière de politique extérieure se décline essentiellement à travers d'étroites collaborations avec les Conférences spécialisées ou régionales, dans lesquelles les conseillères et conseillers d'Etat sont fortement impliqués. La défense du Canton se joue également à l'échelle intercantonale, par des alliances bi- ou multilatérales. Avec Genève, le canton de Vaud a développé une relation particulière, notamment dans le cadre de la Métropole lémanique amenée à poursuivre sa construction.

L'année passée en revue a été riche en dossiers fédéraux à fort impact pour le Canton de Vaud. Le programme d'aménagement et de financement de l'infrastructure ferroviaire a été validé par les Chambres fédérales avec une variante tenant compte de l'urgence des projets lémaniques. La gare de Genève-Cornavin et le nœud ferroviaire de Lausanne bénéficieront des aménagements attendus depuis de nombreuses années, pour autant que le financement soit accepté en votation populaire. Sur le plan routier, la réalisation du

contournement de Morges, après le rejet par le Peuple d'un financement additionnel du réseau des routes nationales par l'augmentation du prix de la vignette, impliquera la recherche de nouvelles solutions de financement. Ce refus populaire d'augmenter le prix de la vignette risque par ailleurs de raviver la concurrence des régions dans la priorisation des projets. Vaud et Genève resteront très attentifs à l'évolution de ces dossiers afin de permettre à la Métropole lémanique de combler son retard en matière d'infrastructures de mobilité de compétence fédérale.

La question des relations de la Suisse avec l'Union européenne sera au cœur de l'agenda politique en 2014: lancement des négociations sur le dossier institutionnel ou encore renouvellement de la participation suisse aux programmes d'éducation et de formation et de recherche. Le Canton de Vaud entend jouer un rôle actif afin de soutenir un renouvellement de la voie bilatérale, bâtie depuis vingt ans et couronnée de succès. C'est également dans cette perspective que le Gouvernement vaudois, ainsi que les autres cantons, sont engagés aux côtés du Conseil fédéral pour s'opposer à l'initiative contre l'immigration de masse. L'immigration est une chance pour notre pays et le restera, à condition de l'accompagner afin que toutes les citoyennes et les citoyens en profitent, et qu'elle n'entraîne pas une détérioration de la qualité de vie et des conditions sociales.

Enfin, les questions relatives à la fiscalité, tant des personnes physiques que des entreprises sont plus que jamais d'actualité. La réforme de la fiscalité des entreprises, l'incertitude planant sur le maintien de l'impôt selon la dépense, l'éventuel impôt fédéral sur les successions ou encore la convention avec la France contre la double imposition des successions sont autant de dossiers fiscaux que les cantons, et le Canton de Vaud en particulier, suivront avec attention tout au long de l'année 2014.

1. Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



La variante la plus ambitieuse du projet de financement et d'aménagement des infrastructures ferroviaires a été adoptée par le Parlement en juin 2013. D'un montant de 6 milliards de francs, elle inclut notamment la rénovation totale de la gare de Lausanne.

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale pour travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Mobilité

L'année 2013 a été décisive pour plusieurs dossiers majeurs relatifs à la mobilité ferroviaire et autoroutière. Si certains de ces projets doivent encore être adoptés en votation populaire, le Parlement fédéral a reconnu l'importance et l'urgence des aménagements à réaliser en Suisse occidentale et sur le réseau de la région lémanique en particulier.

Lors de l'élaboration du précédent programme en 2008, les projets vaudois et genevois n'avaient pas été retenus. Depuis, le Canton de Vaud s'est mobilisé afin que les retards d'investissements qui ont conduit à la saturation du réseau CFF soient reconnus. Les différentes actions entreprises ont finalement permis de faire entendre les revendications lémaniques. Le même constat vaut pour les aménagements autoroutiers. Le programme d'élimination des goulets d'étranglement tient compte des principaux points noirs et le contournement de Morges a été intégré dans l'Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Ces résultats sont le fruit de la collaboration entre les gouvernements vaudois et genevois. Les deux députations fédérales, ainsi que les acteurs économiques et privés réunis sous l'égide du Comité Rail-Route Vaud-Genève, ont été associés tout au long du processus.

Infrastructures ferroviaires

Soumis au Parlement en 2012, le message du Conseil fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire prévoyait une première étape d'investissements d'un montant de 3,5 milliards de francs d'ici 2025. Réunis sous l'égide la Métropole lémanique, Vaud et Genève ont plaidé en faveur de la variante à 6 milliards de francs, présentée mais non retenue dans le message du Conseil fédéral. Cette variante, qui comprend notamment d'importants aménagements pour l'axe Genève-Lausanne, puis Lausanne-Berne, a également été soutenue par les cantons de Suisse occidentale. Le succès de cette opération, menée en bonne intelligence avec les parlementaires fédéraux vaudois et genevois, a été facilité par les études réalisées grâce au préfinancement décidé par les deux gouvernements en 2010. En juin 2013, le Parlement a définitivement accepté la variante plébiscitée par le Canton de Vaud en y ajoutant des crédits d'études, pour les tunnels de la région zurichoise notamment.

Fonds ferroviaire

La variante permettant de répondre plus rapidement à la forte croissance de la demande en mobilité, notamment en Suisse romande, nécessite des financements additionnels. Ce financement complémentaire passe entre autres par une affectation d'un pour mille de TVA au futur Fonds d'infrastructure ferroviaire. La création de ce fonds a pour but de pérenniser le financement du réseau ferroviaire suisse. L'inscription de ce fonds dans la Constitution sera soumise au peuple en février 2014.

Gare de Lausanne

La gare de Lausanne fera l'objet d'une rénovation totale dont on peut relever trois apports principaux. L'allongement des quais permettra de faire circuler des trains de 400 mètres de long, offrant plus de places que les compositions actuelles limitées à 320 mètres. La modernisation des passages existants et la création d'un troisième accès de ce type rendront possible une circulation plus rapide de tous les passagers. La connexion avec les transports publics urbains et les autres modes de transports sera améliorée. Les coûts des travaux, d'un peu plus d'un milliard de francs, seront assurés par ZEB, précédent projet de développement de l'infrastructure ferroviaire.

Gare de Genève-Cornavin

Le projet d'agrandissement de la gare Cornavin à Genève, intégré en première priorité dans l'enveloppe fédérale, rendra compatible l'augmentation du nombre de trains



L'augmentation de voyageurs, en particulier de pendulaires, nécessite l'adaptation de l'offre à la demande.

interurbains (Grandes lignes) avec celle du trafic régional. D'autres mesures, notamment sur les lignes Lausanne-Genève et Lausanne-Berne, complètent une étape d'aménagement devant être réalisée à l'horizon 2025.

Léman 2030

Fondé sur une convention signée en 2009 par les cantons de Vaud et Genève, les CFF et l'Office fédéral des transports, « Léman 2030 » vise à répondre de manière appropriée et durable aux enjeux démographiques et de la mobilité d'ici à 2030. Le projet s'articule autour de deux objectifs principaux : multiplier par deux la capacité des places assises sur la ligne Lausanne-Genève et intensifier la cadence au quart d'heure du RER Vaud et du RER franco-valdo-genevois. Le projet implique également le renouvellement de certaines infrastructures, par exemple les gares de Lausanne, Genève et Renens. Grâce à l'engagement des deux cantons qui ont préfinancé à hauteur de 300 millions de francs certains travaux et études, Léman 2030 a su convaincre et figure parmi les projets prioritaires de la Confédération. Dans le secteur Lausanne-Renens, quatre projets majeurs sont actuellement à l'étude : la modernisation des accès aux trains, le renouvellement des enclenchements, le saut de mouton et la quatrième voie. Le nœud ferroviaire de Lausanne-Renens est reconnu par la Confédération comme une priorité nationale. Elle y investira près d'un milliard de francs.



La cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, Nuria Gorrite, le président du Grand Conseil, Laurent Wehrli et le directeur du MOB, Georges Oberson, inaugurent le tronçon reconstruit de la route principale reliant Bulle à Saanen, après des travaux d'envergure qui ont duré plus de deux ans.

Nœud ferroviaire Lausanne-Renens

La gare de Renens sera confrontée ces prochaines années à une augmentation importante de sa fréquentation et devra donc être intégralement modernisée. Elle se trouve au cœur des projets intercommunaux de développement du logement et de l'emploi, terminus (provisoire) de la future ligne de tram Lausanne-Renens mais aussi d'un métro m1 dont l'offre croîtra de 25 % d'ici 2015. La gare de Renens est de plus concernée au premier chef par les augmentations de fréquence prévues dans le RER Vaud. Cet ambitieux projet, comprenant également une passerelle piétonne, a été mis à l'enquête publique au printemps 2013, conjointement avec la construction, à l'est, d'un saut-de-mouton (installation permettant à deux trains de passer l'un par-dessus l'autre) et d'une quatrième voie continue jusqu'à Lausanne. Le faible nombre d'oppositions déposées témoigne du large soutien dont dispose cet important projet, financé en majeure partie par des fonds fédéraux dans le cadre du projet ZEB de développement de l'infrastructure ferroviaire.

Réseau autoroutier

Le système autoroutier de la Métropole lémanique souffre, en plusieurs points, de saturations fréquentes. Misant sur le développement parallèle de toutes les infrastructures de transport, la Métropole lémanique s'engage pour l'augmentation de capacité du réseau routier national dans la région. Durant l'été 2013, les deux Conseils d'Etat ont donc fait connaître leur engagement en faveur de plusieurs projets d'importance, parmi lesquels l'élargissement du contournement autoroutier de Genève, la réalisation du contournement de Morges, la mise en place de mesures ambitieuses sur le goulet d'étranglement de Crissier ou

encore la construction de jonctions supplémentaires. Peu de temps auparavant, le nouveau message sur l'élimination des goulets d'étranglement avait témoigné de l'écho que les problèmes valdo-genevois commençaient à rencontrer auprès du Conseil fédéral. Les deux cantons soutiennent également la création d'un fonds permanent en faveur des routes et des agglomérations, de façon à allouer aux projets essentiels des moyens suffisants. Le refus par le Peuple de l'augmentation du prix de la vignette autoroutière en novembre 2013 bloque l'entrée en vigueur de l'Arrêté fédéral qui offrait une base légale au Contournement de Morges et remet en question le financement des études pour les compléments de réseau. Au début 2014, la Confédération présentera son projet de fonds routier dont le principe a été soutenu par le Conseil d'Etat vaudois. Le Conseil fédéral sera également appelé à se prononcer sur des interventions parlementaires visant à relancer les projets de contournement, notamment celui de Morges.

Lavey-Morcles

Les travaux d'assainissement et de renforcement des murs de soutènement sur la route cantonale reliant Lavey-les-Bains à Morcles ont débuté en 2013, suite à l'adoption d'un crédit de près de trois millions de francs par le Grand Conseil. Le chantier s'inscrit dans la démarche que le Service des routes a initiée en 2008 pour contrôler le niveau de sécurité des murs de soutènement des routes cantonales, identifier les ouvrages à risques et prévoir les travaux nécessaires. Huit ouvrages ont déjà été assainis en 2011 et 2012 sur ce tronçon routier. L'armée suisse, qui en est un utilisateur important, participe au financement des travaux à hauteur de 30 %, en application d'une convention conclue entre la Confédération et le Canton de Vaud.

Bulle – Château-d'Œx – Saanen

La route principale Bulle – Château-d'Œx – Saanen assure une fonction importante de desserte du Pays-d'Enhaut. Depuis mai 2011, le Service des routes y a conduit un chantier spectaculaire, dans le site étroit et encaissé de la Chaudanne, entre Rossinière et Château-d'Œx. Un nouveau pont de 190 mètres de long, qui franchit la ligne du Montreux - Oberland bernois et remplace un passage à niveau, ainsi qu'une chaussée plus large, améliorent la sécurité des usagers et la fluidité du trafic. Ces travaux contribuent à désenclaver le Pays-d'Enhaut. Ils représentent le chantier le plus considérable sur le réseau routier du canton depuis l'achèvement de la route transchablaisienne H144.

Lutte contre le bruit

Le trafic routier constitue l'une des principales sources de nuisances sonores. Pour lutter contre le bruit, deux conventions-programmes portant sur près de quarante millions de francs d'études et de travaux ont été signées entre la Confédération et le Canton de Vaud. La plupart des quelque 150 communes qui présentaient des secteurs non conformes aux normes de bruit ont lancé des études d'assainissement. Une partie d'entre elles ont déjà obtenu l'approbation du Conseil d'Etat ont commencé la réalisation des mesures de protection. Celles-ci comprennent principalement la pose de revêtement phono-absorbant, la modération du trafic et les parois antibruit.

Métropole lémanique

La Métropole lémanique a vécu en 2013 sa deuxième année d'existence. Cette année a été marquée par la décision des Chambres fédérales de valider le programme d'aménagement ferroviaire sur lequel les deux cantons réunis sous l'égide de la Métropole lémanique s'étaient montrés particulièrement actifs. Rappelons que les deux cantons s'étaient engagés, fin 2009, avec l'accord-cadre sur les infrastructures de portée supra-régionale, à préfinancer les études et les travaux sur l'axe Lausanne - Genève-aéroport pour un montant de 300 millions de francs. A la suite de cette décision, une convention avait été signée entre Vaud, Genève, l'Office fédéral des transports et les CFF. La Métropole lémanique a par ailleurs poursuivi ses travaux dans les domaines de la santé ou encore dans le suivi et l'accueil des fédérations sportives et des organisations internationales. Elle a également travaillé sur la fiscalité, l'avenir de la presse écrite ou encore l'ambitieux programme de recherche Humain Brain. Enfin, la Métropole lémanique participe aux travaux et réflexions menées par la Conférence tripartite des agglomérations sur le statut, la fonction et la collaboration entre les différents espaces métropolitains. La collaboration entre Vaud et Genève est amenée à se renforcer face aux nombreux défis qui se présentent. Ces deux années ont permis d'évaluer la pertinence de ce dispositif métropolitain. En 2014, les deux gouvernements poursuivront leurs réflexions autour de l'organisation et de la gouvernance de la métropole.



Face à la saturation fréquente du réseau autoroutier sur l'Arc lémanique, les Cantons de Vaud et de Genève se sont engagés ensemble en faveur de projets d'envergure, comme la réalisation du contournement de Morges ou le désengorgement du goulet d'étranglement de Crissier.

Fiscalité

En raison de pressions extérieures ou d'initiatives populaires, la fiscalité suisse traverse une période caractérisée par d'importantes incertitudes susceptibles de mettre à mal le financement des prestations. Parmi les dossiers mentionnés la réforme de l'imposition des entreprises, la convention Suisse-France contre la double imposition en matière de successions, l'initiative demandant l'abolition de l'imposition selon la dépense et l'initiative sur l'imposition des successions.

Fiscalité des entreprises

L'Union européenne, certains de ses Etats en particulier, conteste divers aspects de la fiscalité suisse. Sont particulièrement visés les régimes cantonaux applicables aux sociétés mixtes qui font la distinction entre les bénéfices réalisés en Suisse ou à l'étranger. Le Conseil fédéral a entrepris une réforme de la fiscalité des entreprises, notamment pour éviter d'éventuelles sanctions de la part de l'OCDE. La suppression ou l'adaptation de ces régimes doit être accompagnée par des mesures ciblées de compensation, faute de quoi les entreprises internationales concernées risquent de quitter le pays. Ces mesures ciblées doivent être complétées par des mesures transitoires destinées aux cantons les plus fortement impactés. Les cantons soutiennent la stratégie du Conseil fédéral qui repose sur trois axes: introduction de nouvelles réglementations spéciales au niveau des impôts cantonaux, baisse des taux d'imposition cantonaux sur le bénéfice et introduction de mesures fiscales visant à renforcer l'attrait général de la place économique suisse. Le projet du Conseil fédéral sera soumis à consultation en 2014, avant l'adoption d'un message à l'attention du Parlement. Le canton de Vaud est triplement impacté par la réforme de la fiscalité des entreprises: en qualité de canton à fiscalité élevée en comparaison intercantonale, de canton disposant d'un nombre important de sociétés à statuts spéciaux et en tant que canton contributeur à la péréquation financière.

Fiscalités européennes

Les cantons latins, grâce à une étude de l'Association vaudoise des banquiers, ont souligné l'extrême diversité des pratiques fiscales en Europe. Selon cet inventaire rigoureux, la plupart des Etats appliquent des taux d'impôts sur le bénéfice différenciés selon les régions, la forme légale de la société, sa taille, son type d'activité ou encore selon la nature de ses revenus ou l'importance de ses profits. En outre, les pays qui affichent un taux élevé ont souvent mis en place des dispositions ou des pratiques permettant d'alléger considérablement la charge fiscale. Les pays européens pratiquent une fiscalité souvent plus

attractive que la Suisse. L'Union européenne ne pourra donc pas refuser à la Suisse des pratiques qu'elle accepte de ses Etats membres.

Successions Suisse - France

Signée par le Conseil fédéral durant l'été 2013, la nouvelle convention contre la double imposition en matière d'imposition sur les successions a été négociée sous la pression de la France qui menaçait de dénoncer le texte actuel. Considérant qu'une convention tout à l'avantage de la France était préférable à un éventuel vide juridique, le Conseil fédéral a fait de nombreuses concessions. La convention imposée par la France s'écarte des principes usuels de l'OCDE et comprend des dispositions jugées inacceptables. Les dispositions prévues, ainsi que la manière cavalière dont elles ont été imposées, sont rejetées par les cantons latins ainsi que par une majorité de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Cette dernière a décidé, en octobre 2013 et à une très nette majorité, de ne pas entrer en matière. Parmi les arguments avancés figure notamment le fait qu'une telle reddition face à la France pourrait conduire d'autres pays voisins à exiger les mêmes conditions. De plus, cette convention permettrait à des agents du fisc français de venir enquêter en Suisse sur la situation financière d'un citoyen suisse. Le dossier sera traité par le Conseil des Etats début 2014.

Arriéré fiscal

Selon l'accord signé en 1983 entre le Conseil fédéral agissant au nom de huit cantons et le Gouvernement français, l'imposition des travailleurs frontaliers est exercée par l'Etat où ils sont résidents, moyennant une compensation financière au profit de l'autre Etat. Selon ces dispositions, les frontaliers français sont taxés par la France qui rétrocède, par le truchement de la Confédération, 4,5 % de la masse salariale brute aux cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Soleure, Berne ainsi que Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Au mois de décembre 2013, les 276 millions de francs correspondant à la rétrocession fiscale 2012 n'avaient toujours pas été versés alors que les accords prévoient un paiement avant le 30 juin. Le Conseil d'Etat, soutenu par une résolution du Grand conseil, s'est inquiété de la situation. Pour le canton de Vaud et les communes vaudoises, l'arriéré se montait à 86 millions de francs. Ainsi, par exemple, le défaut de trésorerie s'élevait à près de 177'000 francs pour la commune de Baulmes, à 7,7 millions pour les trois communes de la vallée de Joux, à 1,7 million pour celle de Sainte-Croix, à 4 millions pour Nyon, ou encore à 7,7 millions pour Lausanne. La France a finalement versé la compensation financière liée aux travailleurs frontaliers le 20 décembre 2013. Le Conseil d'Etat s'est réjoui que la France ait honoré ses engagements mais attend à l'avenir que la rétrocession intervienne selon les échéances convenues.



Le chef du Département des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis, accueille les 100 contribuables les plus importants du canton. L'invité de l'événement, le vice-président du comité directeur de la Banque nationale suisse, Jean-Pierre Danthine, s'est exprimé sur la situation économique, financière et fiscale de la Suisse.

Imposition d'après la dépense

L'imposition d'après la dépense (« forfaits fiscaux ») permet de taxer des ressortissants étrangers domiciliés en Suisse, mais qui n'y exercent pas d'activité lucrative, en fonction de leurs dépenses et non de leurs revenus. Cet outil fiscal rend possible la taxation de contribuables difficilement imposables autrement. L'initiative populaire « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires », qui vise l'abolition de l'imposition d'après la dépense au niveau fédéral, devrait être soumise au vote populaire en 2014 ou 2015. En 2012, le Canton de Vaud avait initié et soutenu un durcissement de l'application de l'imposition d'après la dépense au niveau national. Votée par le Parlement fédéral, cette mesure n'est pas encore entrée en vigueur. Une abolition au niveau fédéral constituerait une atteinte à l'autonomie fiscale des cantons, engendrerait des pertes fiscales importantes et péjorerait la position de la Suisse dans la concurrence internationale.

Imposition des successions

L'initiative populaire fédérale visant à imposer les successions pour financer l'AVS (réforme de la fiscalité successorale) propose l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions, à un taux unique de 20 %. Elle propose un transfert de compétence des cantons à la Confédération, avec une compensation : un tiers des recettes serait versé aux cantons, le solde étant consacré au financement de l'AVS. Le Conseil fédéral recommande le rejet de cette initiative, sans contre-projet. Le Canton de Vaud, par le biais de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, la rejette également. Elle constituerait une atteinte à la souveraineté et au substrat fiscal des cantons.

Club des 100

Pour sa neuvième édition, le Club des 100, qui réunit la centaine de contribuables les plus importants du canton, s'est retrouvé à Lausanne à l'invitation du chef du Département des finances et des relations extérieures. Le vice-président du comité directeur de la Banque nationale suisse, Jean-Pierre Danthine, en était l'invité d'honneur. Il a présenté un état des lieux du contexte économique, financier et fiscal en Suisse. Le chef du département s'est exprimé sur l'imposition des entreprises en relation avec la politique européenne et suisse en la matière, et a livré un calendrier des échéances à venir.

Péréquation financière

Un rapport d'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière pour la période 2012-2015 sera soumis à consultation en avril 2014. Il s'agit du deuxième rapport de ce type. Les dysfonctionnements constatés dans le premier rapport n'avaient pas fait l'objet de modifications, d'aucuns estimant que le recul nécessaire pour évaluer les effets sur la durée faisait défaut. Pour le Canton de Vaud, la péréquation financière est un pilier fondamental du fédéralisme et de la solidarité indispensable entre les régions de notre pays. Il ne s'agit donc pas de la réformer en profondeur, mais de l'adapter, de l'optimiser. L'objectif du Canton et d'autres cantons contributeurs est de renforcer l'efficacité du système au bénéfice des cantons les « plus faibles », tout en veillant à ce qu'il n'affaiblisse pas les cantons contributeurs. Le Conseil d'Etat entend formuler des pistes de réformes permettant d'atténuer les effets pervers du système. Le fait que certains cantons bénéficiaires profitent de la péréquation pour baisser leur fiscalité en-dessous de celle des cantons contributeurs est également contesté.



Les conseillères d'Etat Nuria Gorrite et Béatrice Métraux, ainsi que la conseillère fédérale Doris Leuthard, devant le projet PALM, présenté par Olivier Français, conseiller municipal lausannois en charge des Travaux.

Projets d'agglomérations

En 2012, une quarantaine de projets d'agglomérations provenant de vingt-trois cantons ont été soumis pour examen à l'Office fédéral du développement territorial, contre une trentaine de projets en 2007. Ils ont été évalués en fonction du critère coût-utilité. Les appréciations ont porté sur quatre axes principaux: les transports, l'urbanisation, la préservation de l'environnement et la sécurité du trafic.

Lausanne-Morges

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de deuxième génération, qui couvre la période 2015-2018, dresse un premier bilan, précise la vision stratégique et fixe un nouveau programme de mesures. Le projet est désormais intégré au Plan directeur cantonal, ce qui renforce sa légitimité, non seulement dans le canton mais aussi au niveau régional. Après examen par l'Administration fédérale, le PALM a reçu un accueil très favorable et s'est classé en tête des projets grâce à la pertinence et à la qualité de ses mesures. Il obtient 35% de financement fédéral. Le comité de pilotage du projet a examiné l'évaluation de l'Office fédéral du développement territorial. Il estime que le report de quatre ans des travaux en relation avec le métro M3 s'avère problématique eu égard à la coordination qu'il juge nécessaire avec les travaux prévus pour la gare de Lausanne. Le Canton a ainsi demandé que le tronçon Place de l'Europe - gare soit replacé en première priorité. Une réflexion globale sur les ressources assurant le fonctionnement du projet d'agglomération et des schémas directeurs a été lancée. Les conclusions de cette étude permettront de définir les moyens à allouer pour optimiser les structures de fonctionnement.

Chablais et Rivelac

Les projets d'agglomération Chablais et Rivelac de première génération ont été déposés auprès de la Confédération fin 2011. Rivelac comprend les communes de la Riviera, de Châtel-Saint-Denis et du Haut-lac. Après examen, les deux projets n'ont pas été retenus pour un cofinancement fédéral. Les thématiques relatives à l'urbanisation et à l'environnement dans le cadre du projet Chablais, et celles liées à la mobilité et à l'environnement pour Rivelac, ont été considérées comme sous-évaluées par la Confédération. Dans sa réponse à la consultation relative au projet d'arrêté fédéral sur le financement des projets d'agglomération, le Conseil d'Etat a demandé le réexamen des dossiers par la Confédération. De leur côté, les communes concernées ont confirmé leur intérêt et décidé, en ce qui concerne l'agglomération Chablais, une répartition solidaire des moyens financiers pour les deux communes de Bex et d'Ollon, qui se trouvent en dehors du périmètre technique reconnu par la Confédération.

Grand Genève

L'agglomération Grand Genève a obtenu une évaluation très positive de la part des autorités fédérales puisqu'elle est située en troisième position sur l'ensemble des dossiers déposés. Le projet est financé à hauteur de 40% par la Confédération. Le comité de pilotage du Grand Genève est toutefois d'avis que la problématique ferroviaire qui touche le canton de Genève et la France voisine n'a pas fait l'objet d'une expertise suffisamment approfondie par les responsables fédéraux. Pour le Canton de Vaud, la question principale reste la priorisation des aménagements des espaces à proximité des gares, qui devraient être coordonnés avec l'aménagement des gares elles-mêmes.

Nouvelle politique régionale

La politique régionale fédérale vise à améliorer la compétitivité de certaines régions et à y générer de la valeur ajoutée. Cet instrument permet le cofinancement du programme Interreg franco-suisse, le déploiement d'un ambitieux programme économique ciblé à l'échelle de la Suisse occidentale ainsi que la participation, sous la forme d'une phase test, au programme intercantonal de l'Arc jurassien. Parallèlement, la politique régionale fédérale fournit un appui à des projets qui permettent l'essor économique des régions rurales et de montagne vaudoise. En 2013, le Canton de Vaud a participé au groupe de travail chargé de fixer les orientations pour la troisième période de mise en œuvre. Il recommande notamment de confirmer les priorités actuelles, comme le soutien à l'innovation et la stimulation des transferts de savoirs technologiques.

Politique agricole

Le Conseil d'Etat est d'avis que la simplification administrative, pourtant demandée par le Parlement et les cantons, ne sera guère atteint avec le projet mis en consultation. Le Conseil d'Etat a insisté sur la nécessité de confier davantage de responsabilité et de marge de manœuvre opérationnelle aux cantons en matière de paiements directs. S'agissant de l'agriculture vaudoise, l'une des faiblesses avérées de la réforme consiste à décourager la vocation de production du secteur primaire. Il est

regrettable que la volonté claire du Parlement de soutenir les grandes cultures, et en particulier les céréales, n'ait été suivie d'aucune mesure supplémentaire spécifique, ni correction du dispositif prévu dans le message du Conseil fédéral. Le point le plus problématique pour le Canton de Vaud porte sur le contingentement par canton des contributions à la qualité du paysage et le numerus clausus des projets y relatifs, alors que toutes les conditions sont actuellement réunies (réaction paysanne positive, allocation des ressources) pour une mise en œuvre sans délai des projets paysagers sur l'ensemble du territoire cantonal.

3^e correction du Rhône

La troisième correction du Rhône fait l'objet d'un plan sectoriel qui sera soumis au Conseil d'Etat en 2014. Ce plan vise d'une part à délimiter un espace Rhône inconstructible, d'autre part à définir des mesures d'aménagement. La mesure prioritaire, qui porte sur le tronçon commun Vaud-Valais d'Aigle à Bex et sur la modélisation du delta, a nécessité un engagement coordonné et soutenu entre les deux cantons en vue de la mise à l'enquête publique. Diverses études complémentaires conjointes concernant l'impact sur l'environnement, la gestion des matériaux, les eaux souterraines, les sites pollués sont en cours de réalisation. Une trentaine d'années seront nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de la troisième correction du Rhône, qui vise la protection durable du territoire entre les sources du fleuve et le Léman.



Les travaux de la 3^e correction du Rhône sont prévus sur une trentaine d'années.

Emissions polluantes

Les cantons de Vaud, de Genève et du Valais ont uni leurs forces pour élaborer un outil commun de suivi des émissions de polluants atmosphériques sur leur territoire. Le projet CADERO est un cadastre qui permet notamment d'harmoniser les données de base dans le domaine des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, de suivre, sur un large territoire, les effets des mesures prises dans les domaines de la protection de l'air, de la mobilité et de la politique énergétique, et de documenter les projets d'agglomérations intercantonaux. Cette démarche fait l'objet d'une convention intercantonale de collaboration. La base de données commune est hébergée par le Canton de Vaud.

Micropolluants

Le projet de modification de la loi sur la protection des eaux introduit un mode de financement des mesures destinées au traitement des micropolluants dans les eaux usées. La demande des cantons romands pour une participation financière fédérale relative au traitement de l'azote, nécessaire pour l'élimination des composés organiques traces, n'a toutefois pas été prise en considération. Ceci constitue une inégalité de traitement, dès lors que de nombreuses stations d'épuration, notamment celles situées sur le bassin versant du Rhin, ont bénéficié d'une aide fédérale pour la mise en place de ces procédés. La députation vaudoise aux Chambres fédérales a été sensibilisée à cette problématique.



A l'occasion du lancement de la campagne pour la protection des eaux claires, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement Jacqueline de Quattro et le garde-pêche cantonal, inaugurent une nouvelle grille d'évacuation des eaux à Lausanne.

Smog hivernal

En février 2013, les concentrations de particules fines dans l'air ont atteint des niveaux qui ont nécessité le déclenchement des plans cantonaux en cas de pic de pollution. Lors de cet épisode de smog hivernal, une information incluant des recommandations sanitaires et des incitations comportementales a été diffusée à la population et aux autorités. La collaboration romande établie entre les différents services cantonaux de l'environnement a permis d'assurer une communication commune et coordonnée au niveau régional. Par ailleurs, les cantons de Vaud et du Valais ont mis en œuvre une mesure de promotion des transports publics, l'action Bol d'Air, qui a rencontré un vif succès dans les deux cantons partenaires.

Biodiversité

Les défis liés au développement et à la conservation de la diversité biologique occupent une place importante dans l'agenda politique de la Confédération et des cantons. Après avoir validé la Stratégie Biodiversité Suisse qui se décline en dix objectifs principaux, le Conseil fédéral s'est engagé à établir un plan d'action d'ici 2014, en collaboration avec les acteurs concernés. Ce plan s'articule autour des axes suivants: utilisation durable de la biodiversité, promotion, valeur économique, développement et diffusion des connaissances, engagement international. Le Canton de Vaud s'implique de manière active dans l'élaboration du plan d'action par la définition de mesures. Le Conseil d'Etat s'est par ailleurs exprimé sur le besoin de cohérence des politiques sectorielles de la Confédération et a rappelé à titre d'exemple l'importance d'intégrer la préservation de la diversité biologique dans l'espace urbain.

Médecine hautement spécialisée

La Convention intercantonale sur la médecine hautement spécialisée, placée sous l'égide de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, a permis de procéder à de nouvelles décisions importantes d'attributions de prestations en 2013. Le CHUV a ainsi été impliqué dans deux domaines pour lesquels des mandats de deux à quatre ans ont été définis. Il s'agit des interventions lourdes et rares en chirurgie viscérale et en oncologie médicale. Le CHUV devient par ailleurs l'un des neuf centres de compétence pour le traitement des adolescents et des enfants atteints de cancer. La mise en œuvre de ces décisions aura un impact certain sur la circulation des patients dans le canton de Vaud, voire en Suisse romande. Le CHUV devra adapter ses capacités d'accueil et de traitement à ces nouveaux mandats et régler les modalités de collaboration avec les hôpitaux du canton de Vaud et éventuellement des autres cantons romands.



Dans le cadre de la convention intercantonale sur la médecine hautement spécialisée, le CHUV a obtenu en 2013 des mandats dans les domaines de la chirurgie viscérale et de l'oncologie médicale.

Clause du besoin

Les Chambres fédérales ont décidé, en juin 2013, la réintroduction pour une durée de trois ans de la disposition de la loi sur l'assurance maladie limitant les fournisseurs de prestations autorisés à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le Conseil d'Etat vaudois était favorable à cette mesure, nécessaire à la maîtrise de l'offre. Il a adopté en août 2013 un arrêté précisant les dispositions fédérales qui soumettent à la clause du besoin tous les médecins exerçant dans le domaine ambulatoire, indépendamment de leur spécialité – soit y compris la médecine générale – et de leur lieu de pratique (cabinet, ambulatoire hospitalier, centres médicaux privés).

Financement hospitalier

L'introduction au 1^{er} janvier 2012 du nouveau mode de financement hospitalier selon la LAMal a généralisé au niveau suisse la mise en vigueur du financement des hospitalisations aiguës par pathologie. La société anonyme SwissDRG, qui réunit les cantons, les assureurs et la Fédération des médecins suisses, a été chargée de définir et maintenir le modèle de financement. C'est elle qui décide des tarifs à appliquer au niveau national. Le canton de Vaud y est très actif puisque le chef du Département de la santé et de l'action sociale siège au conseil d'administration de la société. SwissDRG a également été chargée par les partenaires tarifaires de définir les modèles de financement pour les séjours en psychiatrie et en réadaptation. Le nouveau principe de financement des hospitalisations de réadaptation fera l'objet d'une attention soutenue afin qu'il soit tenu compte des pratiques en vigueur dans les cantons romands – et en particulier dans le canton de Vaud – qui diffèrent des modes de prise en charge de la majorité des cantons alémaniques.

Primes d'assurance-maladie

Durant plusieurs années, les primes d'assurance maladie payées par les Vaudois ont été plus élevées que les coûts effectifs de la santé. Dénoncée par le chef du Département de la santé et des affaires sociales, cette disparité touche plusieurs cantons, mais principalement ceux de Vaud et de Genève qui en exigent le remboursement. Au terme de nombreuses délibérations, un compromis a finalement pu être trouvé entre le Conseil des Etats et les cantons: le remboursement de 800 millions de francs, soit près de la moitié des primes payées en trop. Le paiement de cette somme devrait être réparti à parts égales entre la Confédération, les assureurs et les assurés ayant payé des primes insuffisantes. Le risque de voir ce dossier s'enliser demeure toutefois. Le Conseil des Etats a en effet décidé de lier la révision de la LAMal au projet de loi sur la surveillance de l'assurance-maladie dont le renvoi au Conseil fédéral est préconisé. Pour éviter un report de plusieurs années de la résolution des primes payées en trop, le Parlement a été invité, par le Gouvernement et avec l'appui de la députation vaudoise, à traiter ces deux objets séparément. La commission du National y a donné une suite favorable. Le dossier sera traité par les Chambres en 2014.

Loi sur l'alcool

Deux lois distinctes, soit la loi sur l'imposition des spiritueux et la loi sur le commerce de l'alcool, doivent remplacer l'actuelle loi sur l'alcool. La consommation d'alcool est un enjeu de santé publique et le Canton de Vaud soutient l'introduction de mesures limitant l'accessibilité de l'alcool, en particulier la nuit. Le Canton s'est également inquiété des baisses des ressources octroyées à la prévention, via la dîme sur l'alcool, entraînées par les propositions du Conseil fédéral. Sur l'initiative du Canton de Vaud, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale s'est également engagée dans ce sens. Le Parlement s'est saisi du dossier mais n'a pas encore terminé ses travaux.

Hautes écoles

La Confédération et les cantons veillent à la coordination et à la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. Pour atteindre cet objectif, le Parlement fédéral a adopté la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2015. Celle-ci est conditionnée par l'adoption d'un accord intercantonal et d'une convention de collaboration entre la Confédération et les cantons. La loi fédérale définit les principes en matière de coordination; elle institue les organes communs tels que la Conférence suisse des hautes écoles, la Conférence

des recteurs des hautes écoles suisses, le Conseil suisse d'accréditation, et y inscrit leurs compétences. Elle garantit la qualité et assure l'accréditation, la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et la répartition des tâches en matière de financement et d'octroi de subventions.

Politique européenne

Le Conseil fédéral a approuvé un projet de mandat de négociation en vue de la conclusion d'un accord avec l'Union européenne sur les questions institutionnelles. Le Canton de Vaud, comme les cantons réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, soutient ce mandat, mais conditionne l'approfondissement des relations avec l'Europe au renforcement du rôle des cantons en matière de politique extérieure. Sur le fond, les cantons estiment comme le Conseil fédéral que la reprise dynamique, et non pas automatique, du droit européen doit être limitée aux accords qui règlent l'accès au marché, soit, entre autres, la libre circulation et les transports terrestres. Concernant l'interprétation du droit de l'Union, les cantons soutiennent la solution proposée par le Conseil fédéral qui favorise une interprétation par la Cour de justice européenne. Ils partagent également l'avis selon lequel aucune compétence de surveillance ne doit être transmise à la Commission européenne. La pratique actuelle de surveillance dans le cadre du comité mixte Suisse-UE doit ainsi être poursuivie. Enfin, la Conférence des gouvernements cantonaux propose d'approuver l'application d'un accord institutionnel aux accords futurs mais aussi existants, sous certaines conditions. Celles-ci portent notamment sur la libre circulation des personnes – non reprise de la directive sur la citoyenneté, maintien des mesures d'accompagnement – et sur la politique suisse des transports – limite des quarante tonnes, interdiction de circuler les dimanches et la nuit, redevance poids lourds.

Députation vaudoise

La Conférence des affaires fédérales a lieu quatre fois par année en début de session parlementaire. Instituée en 2007, elle se tient pour les trois premières éditions à Berne, et pour la dernière, à Lausanne. Cette rencontre entre membres du Conseil d'Etat et élus vaudois aux Chambres fédérales a pour objectif principal d'échanger sur des sujets de politique fédérale impactant le canton de Vaud. Il s'agit d'une part de donner de l'information, d'autre part de sensibiliser sur les enjeux et les conséquences de tel projet législatif. La réciprocité et le partage sont au cœur de ces rendez-vous qui font l'objet d'adaptations régulières afin d'en optimiser les résultats. En 2013, la mobilité, les projets d'agglomération, la fiscalité, la loi sur l'alcool figurent parmi les thématiques abordées lors des conférences.

Vaudois de Berne

La dynamique entre le Canton de Vaud et la Berne fédérale passe aussi par le maintien de relations régulières entre autorités vaudoises et cadres de l'administration et d'institutions fédérales. Ainsi, la rencontre annuelle des Vaudois de Berne est organisée depuis 2010. Elle permet d'échanger sur des questions ou des problématiques communes. Cette année, les Vaudois de Berne se sont entretenus sur la candidature de Lausanne aux Jeux olympiques de la jeunesse 2020, sur la fiscalité et sur le projet de pôle muséal à Lausanne.

Politique d'intégration

Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont convenu d'unir leurs forces pour renforcer la politique d'intégration. Les négociations ont abouti à la signature d'une convention entre la Confédération et les cantons portant sur la mise en place d'un programme d'intégration dans chaque canton. Ces programmes se basent sur les objectifs et principes fondamentaux de la politique d'intégration et font l'objet d'une augmentation de la contribution financière fédérale de vingt millions de francs annuels. Parallèlement à son programme, validé en septembre 2013, le Canton de Vaud co-préside la Conférence des délégués à l'intégration et participe à ce titre au groupe d'accompagnement des programmes cantonaux.

2. Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



Hôte de la Foire de Zoug, le Canton de Vaud entretient des relations régulières avec la Suisse centrale et Zoug en particulier. Aux côtés du Landammann de Zoug, Beat Villiger, la délégation vaudoise était composée du président du Conseil d'Etat, Pierre-Yves Maillard, de la cheffe du Département de l'intérieur Béatrice Métraux, du chef du Département de l'économie et du sport Philippe Leuba et du chancelier Vincent Grandjean.

Waadtland, Wunderland

Le canton de Vaud a été l'invité de la foire de Zoug en octobre dernier. Manifestation d'importance supra-cantonale en Suisse centrale, la foire de Zoug accueille près de 90'000 visiteurs sur neuf jours. Après Saint-Gall en 2008 et Saignelégier en 2010, le Canton de Vaud poursuit une politique active de présence lors d'événements populaires dans les diverses régions suisses. La journée d'ouverture de la foire de Zoug a été marquée par la plantation de l'Arbre de l'amitié. Cette action symbolique a témoigné de la volonté des deux gouvernements de maintenir des relations

riches, inscrites dans la durée. Une performance alliant des « sculptures de lumières et de sons » produite sur le lac de Zoug a illustré, sous forme de pyramides lumineuses, une dizaine de thèmes emblématiques du canton de Vaud. L'Alimentarium proposait une exposition consacrée à l'histoire de la nutrition et des œuvres du Musée cantonal des Beaux-arts ont rejoint les cimaises du Kunsthaus de Zoug. Placé sous le slogan « Waadtland, Wunderland », cet événement a permis de valoriser l'excellence du canton dans des domaines aussi variés que les produits du terroir, le sport, les technologies de pointe, les richesses culturelles, patrimoniales, entrepreneuriales et touristiques.

Vaud - Neuchâtel

La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée de rencontres régulières entre les gouvernements cantonaux. En 2013, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a rencontré le gouvernement du Canton de Neuchâtel.

Les deux Conseils d'Etat se sont réunis à l'Abbaye de Bevaix pour faire le point sur leurs nombreuses collaborations. Les échanges ont notamment porté sur la fiscalité, la santé – dont la centrale 144 – la police sur le lac de Neuchâtel, ainsi que la situation du Creux-du-Van en matière de tourisme et d'éolien.

Greater Geneva Bern area

Cet outil de promotion résulte d'un partenariat entre les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et du Valais. Sa mission consiste à attirer des entreprises étrangères susceptibles de renforcer les pôles de compétences prioritaires de Suisse occidentale et de générer des emplois à haute valeur ajoutée dans l'ensemble de la région. En 2012, cet organisme a contribué à l'implantation de plus de cinquante sociétés, dont quinze dans le canton de Vaud. Cela représente un potentiel à trois ans d'environ 800 emplois pour la Suisse occidentale et 200 emplois pour Vaud. Dès

2012, de nouveaux marchés ont été approchés, en complément aux marchés traditionnellement prospectés. Il s'agit de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, Taïwan, Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines, le Chili, la Colombie, le Mexique et l'Argentine. Les premiers résultats ont confirmé le bien-fondé de cette démarche qui a été reconduite en 2013.

Conférences intercantonales

Les conférences intercantonales ont connu un développement important au cours de ces dernières années. Plateformes d'échanges et de coordination, elles permettent aux cantons de traiter des problématiques communes et de signer des concordats. Elles gagnent ainsi en efficacité et se renforcent face à la Confédération. La Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale ont fêté en 2013 leur vingt ans d'existence.

Conférence des gouvernements

La vocation de la Conférence des gouvernements cantonaux est de renforcer la prise en compte des intérêts des cantons par l'Etat fédéral et de renouveler le fédéralisme.



La délégation de la Conférence de gouvernements de Suisse occidentale lors de sa visite à Bruxelles en novembre 2013. De gauche à droite et de haut en bas: Pascal Broulis, conseiller d'Etat (VD), Béatrice Métraux, conseillère d'Etat (VD), Georges Godel, conseiller d'Etat (FR), Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat (VD), Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat (VS), Charles Beer, président du Conseil d'Etat genevois, Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat (FR), Roberto Balzaretto, ambassadeur suisse auprès de l'Union européenne, Alain Ribaux, conseiller d'Etat (NE), Philippe Receveur, conseiller d'Etat (JU).



La cheffe du Département de l'intérieur, Béatrice Métraux, en discussion avec le conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet et Alain Ribaux, conseiller d'Etat neuchâtelois, lors d'une séance de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police.

Vingt ans après sa naissance, elle est une institution incontournable dans le paysage politique suisse. Cette institution politique, présidée de 2000 à 2014 par le chef du Département des finances et des relations extérieures, est une référence pour le développement de la formation de l'opinion entre les cantons et pour la défense de leurs intérêts vis-à-vis de la Confédération. Son action est axée tant sur la politique extérieure et européenne que sur la politique intérieure, comme la répartition des tâches et la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Le fédéralisme est un modèle de réussite pour la Suisse. La Conférence des gouvernements cantonaux contribue à sa vitalité.

Conférence de Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale a pour objectif de promouvoir les intérêts des cantons romands auprès des autorités fédérales, de la Conférence des gouvernements cantonaux, des autres cantons et régions suisses et européennes. Elle assure l'échange d'informations et la coordination avec les conférences spécialisées de Suisse occidentale. En 2013, son action s'est entre autres concentrée sur une importante consultation concernant la gouvernance institutionnelle en Suisse occidentale et les moyens de la renforcer. Un plan d'action a été validé et sera discuté avec les conférences spécialisées en 2014.

Visite à Bruxelles

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale a organisé une visite d'information de deux jours à Bruxelles au mois de novembre. Le Forum interparlementaire romand y était associé. La délégation du Conseil

d'Etat, composée de trois membres, a rencontré des interlocuteurs de premier plan, tant du côté des représentants suisses à Bruxelles que des représentants des institutions européennes. Les discussions ont porté sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne, notamment dans les domaines de la recherche et de l'énergie. Cette visite a également été l'occasion d'évoquer les défis actuels de l'Europe et du rôle que jouent ses régions.

Justice et police

La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police réunit les cantons de la Suisse romande et du Tessin. Cette conférence régionale spécialisée est chargée de promouvoir l'harmonisation législative et réglementaire entre ses membres. Elle gère notamment la mise en place et l'application de concordats intercantonaux, par exemple dans le secteur pénitentiaire ou celui de la police. L'établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », qui se situe sur la commune d'Oron et ouvrira ses portes début 2014, a ainsi été planifié dans le cadre du concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures. L'échange d'informations entre cantons sur les détenus dangereux, les sorties et allègements de peine ont été des thèmes centraux de discussion en 2013. Dans ce contexte, le Canton de Vaud a proposé la création d'un registre national des détenus dangereux, afin de faciliter le travail des services pénitentiaires.

Bracelet électronique

L'assignation à résidence d'un prévenu peut, sous certaines conditions, remplacer la détention provisoire. Afin de vérifier l'exécution de cette mesure, le tribunal peut ordonner l'utilisation du bracelet électronique. La

Police cantonale, en collaboration avec la Fondation vaudoise de probation, travaille à la mise en œuvre de cet outil de contrôle. Le Canton de Vaud est également désigné leader de ce dossier au sein de la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police. Des discussions sont actuellement en cours au sein de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police pour envisager une coordination nationale.

Académie de Police

Les polices des cantons de Vaud et du Valais, ainsi que leurs polices communales, forment à Savatan les aspirants de police. La formation compte près de 180 inscrits pour l'année 2013-2014. Ces aspirants porteront le nombre de diplômés à 650 en 2014. L'académie forme également les assistants de sécurité publique vaudois et valaisans ainsi que ceux de la police genevoise. A l'international, le centre de formation a noué de nombreux contacts avec, entre autres, les polices françaises, allemandes, belges, bulgares et roumaines. Des accords avec la Confédération réglementent déjà les relations entre les différents pouvoirs publics. Une autonomisa-

tion de l'académie est envisagée d'ici à 2019. Elle fera l'objet d'un concordat entre les cantons partenaires et de conventions fixant le cadre juridique relatif à la mise à disposition des infrastructures par la Confédération et à la collaboration avec celle-ci.

Hôpital intercantonal du Chablais

Deux étapes décisives ont marqué le développement du futur hôpital intercantonal en 2013 : l'obtention du permis de construire et la mise en place d'une direction générale complète. Situé sur la Commune de Rennaz, l'établissement réunira l'activité de cinq sites de soins aigus et remplacera les hôpitaux de la Riviera (Samaritain et Providence à Vevey) et du Chablais (hôpitaux d'Aigle et de Monthey). Le site du Samaritain à Vevey et celui de Monthey compléteront le dispositif pour les suites de traitement et la réadaptation. Les autres sites seront démolis. Dès 2014, l'ensemble des activités seront conduites par l'équipe de direction nouvellement nommée, ce qui implique, pour le personnel, un changement d'employeur. Une convention collective de travail est en phase de finalisation et s'appliquera à tous les collaborateurs. La mise en exploitation de l'hôpital est prévue pour 2017.

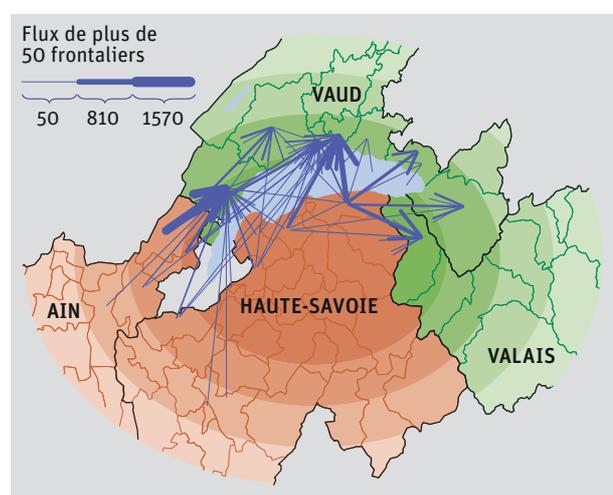


La cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Jacqueline de Quattro, en discussion avec le commandant de la gendarmerie, Olivier Botteron, et le chef de la police de sûreté, Alexandre Girod, lors d'un stage de l'Académie de Police de Savatan à Saint-Astier (France).

3. Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Frontaliers lémaniques

Depuis l'entrée en vigueur en 2002 de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse, le nombre de travailleurs frontaliers a doublé dans les trois cantons lémaniques. Afin de répondre aux besoins de l'économie, le nombre de travailleurs frontaliers dans le Bassin lémanique est passé de 44'500 en 2002 à 90'300 en 2012. C'est l'un des constats majeurs de l'étude statistique sur les frontaliers réalisée à l'initiative du Conseil du Léman. Entre 1999 et 2010, l'Espace lémanique, qui regroupe les départements de l'Ain et de Haute-Savoie ainsi que les cantons de Genève, Vaud et du Valais, a enregistré une forte croissance démographique. Par sa qualité de vie et sa situation privilégiée tant sur le plan politique qu'économique, l'Espace lémanique est un territoire attractif. Portée par le secteur tertiaire, la croissance de l'emploi dans les trois cantons lémaniques est nettement supérieure à la moyenne nationale. Parmi les frontaliers, 72% travaillent sur sol genevois, 25% dans le canton de Vaud et 3% en Valais. La part des emplois occupés par les frontaliers a augmenté entre 2002 et 2012, car la croissance relative des frontaliers (+7,3%) dans ces trois cantons est supérieure à celle de l'ensemble des emplois dans la région (+1,7%).



Flux de frontaliers entre le lieu de résidence (cantons français) et le lieu de travail (districts suisses), 2012.

Arcjurassien.ch

Les missions de l'association arcjurassien.ch, créée en 2008, se concentrent sur trois objectifs principaux : renforcer le dialogue transfrontalier, mettre en œuvre les programmes Interreg et développer la concertation intercantonale. Au terme des cinq années de présidence vaudoise, la position renforcée des cantons au sein d'arcjurassien.ch a contribué au renouveau de la Conférence Transjurassienne et à la restauration des relations transfrontalières. Cette nouvelle maturité transfrontalière est notamment illustrée par Minnovarc, projet qui réunit des entreprises suisses et françaises autour du thème de l'innovation dans les microtechniques. La mise en place d'une plate-forme de concertation offre la possibilité aux cantons d'associer des partenaires issus de la société civile aux réflexions sur l'avenir de la région et à la définition des priorités. Enfin, le lancement d'un programme intercantonal de politique régionale rendra la collaboration dans l'Arc jurassien plus tangible. Réunir au sein d'une même association la dimension transfrontalière et la dimension intercantonale est une démarche originale des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et du Jura. Avec la plate-forme de concertation arcjurassien.ch, ces quatre cantons parlent d'une même voix avec leurs partenaires de Franche-Comté.

Conseil du Léman

Une étude sur les filières d'excellence du Bassin lémanique franco-suisse a été présentée, lors d'une conférence de presse à Lausanne en juin 2013, par MM. Guy Larmanjat, Président du Conseil du Léman, Pascal Broulis, Vice-Président de la Commission Economie et tourisme du Conseil du Léman, et Guy-Philippe Bolay, directeur adjoint de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie. L'identification des filières d'excellence, des pôles de compétitivité et clusters de l'ensemble du Bassin lémanique a débuté en 2011 dans le cadre de l'Union lémanique des chambres de commerce, avec le soutien actif du Conseil du Léman. Ce travail d'identification permet de mieux connaître et faire connaître la richesse et la diversité de l'économie du Bassin lémanique afin de favoriser les rapprochements entre entreprises, mais



Le chef du Département des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis, et la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, Nuria Gorrite, ont rencontré les président et vice-président du Conseil général de Haute-Savoie, Christian Monteil et Raymond Mudry, à Annecy, en juin 2013.

aussi entre entreprises et centres de recherche ou de formation. Des échanges d'informations et de données ont permis d'identifier vingt filières d'excellence telles que l'agroalimentaire, les nanotechnologies, la construction de machines outils ou la chimie. Cette étude se compose de cartographies, de listes des principaux acteurs économiques et de commentaires spécifiques pour chacune des filières identifiées.

Coopération policière et douanière

En mai 2013, le commandant de la Police cantonale vaudoise et le commandant de la Gendarmerie de la région Rhône-Alpes ont signé un règlement d'utilisation précisant la procédure transfrontalière de prêt de matériel. Il permet de nombreux échanges d'expériences, de savoirs faire et de personnels qualifiés. La demande d'appui des moyens spéciaux se fait par l'intermédiaire du Centre de coopération policière et douanière de Genève.

Mobilité transfrontalière

Deux nouvelles liaisons transfrontalières de transport public importantes ont été mises en service au changement d'horaire à la fin de l'année 2012. Il s'agit d'une part de la ligne de bus 814 Gex-Divonne-Coppet, avec sept allers-retours quotidiens aux heures de pointe du matin et du soir. La ligne a été mise en place en collaboration avec les autorités françaises du Département de l'Ain.

Cette nouvelle offre s'inscrit dans le plan global d'amélioration de la desserte, dans le district de Nyon, sous l'égide notamment du Conseil régional. D'autre part, un nouvel aller-retour relie désormais Pontarlier à Vallorbe par le rail grâce à un accord entre le Canton et la Région Franche-Comté. Déjà largement utilisé, ce train contribue notamment à réduire la pression exercée par le trafic motorisé le matin et le soir à la douane du Creux, qui génère des engorgements réguliers.

Mobilité-CGN

Les offres lacustres reliant la France à la Suisse de la Compagnie générale de navigation (CGN) connaissent un succès croissant auprès des pendulaires frontaliers. Ainsi, la ligne Thonon-Lausanne a vu sa fréquentation plus que doubler entre 2009 et 2012. Les capacités des bateaux rapides utilisés jusqu'ici ayant été dépassées, la CGN a mis en circulation des bateaux moins rapides sur cette liaison au printemps 2013, afin de pouvoir accueillir l'ensemble des passagers au départ de la France. Dans le but de décider d'une politique à long terme pour la traversée du lac, le Président du Conseil général de Haute-Savoie et une délégation du Conseil d'Etat vaudois se sont rencontrés en août 2013. Ils ont décidé de la mise en place d'un pilotage commun du dossier. Un groupe de travail technique déterminera les besoins ainsi que les investissements et financements nécessaires pour y répondre, avant une nouvelle rencontre politique début 2014.

Projets franco-suisses

Interreg est un programme européen qui finance des projets transfrontaliers dans le but de promouvoir la coopération entre les régions européennes et de proposer des solutions communes pour le développement urbain, rural, économique et environnemental. La Confédération et les cantons participent à ce programme européen depuis sa création, en 1990. Les instances décisionnelles du programme INTERREG France-Suisse se sont rencontrées à Lausanne en juin 2013 pour accepter de nouveaux projets transfrontaliers. A ce jour, le programme Interreg totalise 109 projets financés à plus de 40 millions d'euros par le Fonds européen de développement régional, auxquels s'ajoutent 8,2 millions de francs de fonds fédéraux Interreg et 30,5 millions de francs de fonds cantonaux. L'actuel programme Interreg IV couvre la période 2007-2013.

Télémédecine en montagne

France: Institut de Formation et de Recherche de Médecine de Montagne de l'Hôpital de Chamonix
Suisse: Groupement d'intervention médicale en montagne

SOS MAM est un projet de centre de téléconsultation et de conseil médical à distance en montagne. Son but est de faciliter le traitement des patients à distance, tout en offrant de nouvelles possibilités de formation pour les professionnels de la montagne. Ce projet est destiné aux personnes qui escaladent des sommets dans des pays dont l'organisation des secours diffère de la Suisse.

Co-voiturage frontalier

France: Conseil Général de la Haute-Savoie
Suisse: GLCT Transports publics transfrontaliers

Ce projet vise le développement du co-voiturage pour les travailleurs frontaliers, en complémentarité aux solutions de transport en commun existantes. Les zones concernées sont l'Ain, la Haute-Savoie, ainsi que les cantons de Vaud, de Genève et du Valais. Le projet fait partie intégrante du développement des infrastructures visant à gérer la mobilité dans cette région saturée en raison de la croissance démographique et de l'augmentation des travailleurs frontaliers.

Itinéraire touristique transfrontalier

France: Saline royale d'Arc et Senans
Suisse: Association pour le développement du Nord vaudois

Terra Salina propose la création et la commercialisation d'un nouveau produit touristique dans l'Arc jurassien qui s'appuie sur le patrimoine saunier de la région. L'objectif est de contribuer à dynamiser le tourisme régional. Le projet permet la mise en valeur des sites salins de la région. La thématique retenue – l'exploitation et le commerce du sel - ainsi que le mode de promotion, notamment le parcours thématique de la Via Salina, se prêtent particulièrement bien au tourisme transfrontalier.

Médecine régénérative

France: Entreprise 3D-Oxides
Suisse: HEPIA (Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève)

Le but de ce projet est de découvrir de nouvelles combinaisons à base de dioxyde de titane et de niobium qui favorisent une croissance optimale des cellules nerveuses humaines. Ce projet pourrait ouvrir des pistes pour la médecine régénérative. Il correspond parfaitement aux critères d'innovation et à l'utilisation de technologies de pointe avec des applications et retombées dans de nombreux domaines.

4. Le Canton de Vaud sur la scène internationale



Le chef du Département de l'économie et du sport, Philippe Leuba, et le chef de Département des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis, ont apporté leur soutien à la candidature de Lausanne aux Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, en compagnie de la joueuse de tennis Tímea Bacsinszky.

Jeux olympiques de la jeunesse

Réuni en session extraordinaire, le Parlement suisse du sport a décidé à l'unanimité de présenter la candidature de Lausanne pour les Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020. Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne défendront leur dossier de candidature, en partenariat avec Swiss Olympic, les fédérations sportives suisses et l'Office fédéral du sport. Le dossier complet de candidature sera déposé en juin 2014 et les jeux seront attribués en 2015. Le dossier est de qualité, particulièrement au niveau du programme « culture et éducation », avec des partenaires forts et réputés. La présence du Musée olympique,

entièrement rénové, est un atout supplémentaire. Enfin, le Canton et la Ville ont l'habitude d'organiser de grands événements sportifs, dont la Gymnaestrada 2011 et ses 19'000 participants, ou les Championnats du monde de course d'orientation en 2012. Le projet est d'importance nationale, il s'avère capital pour la relève sportive suisse.

Cluster Sport international

Au terme de la procédure de concours, le jury a désigné le bureau zurichois Karamuk*Kuo pour réaliser le bâtiment qui réunira sous le même toit le Cluster du sport international, l'Académie internationale des sciences et

techniques du sport, ainsi que la Fédération internationale du sport universitaire. Le Cluster, qui s'érigera sur le campus de l'Université de Lausanne à Dorigny, sera une interface unique en Europe entre le monde du sport et celui de la formation et de la recherche de pointe. Le crédit d'ouvrage sera prochainement soumis au Grand Conseil. La construction pourrait débuter en automne 2014 pour une mise en service à la fin 2016.

Comité international olympique

Présente à Buenos Aires, une délégation du Conseil d'Etat vaudois et de la Municipalité de la Ville de Lausanne, capitale olympique, a félicité le nouveau président du Comité international olympique désigné en septembre. Elu lors de la 125^e session du Comité, l'Allemand Thomas Bach succède ainsi à Jacques Rogge, qui a assuré un mandat de douze ans.

Pôle muséal

Le crédit d'ouvrage pour la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site des Halles CFF aux locomotives à Lausanne sera soumis au Grand Conseil en 2014. En 2013, trois donations importantes portent le total promesses de don à 25,5 millions de francs. En parallèle, un travail important se poursuit pour créer des liens et informer les milieux professionnels et politiques sur le projet Plate-forme pôle muséal qui prévoit l'accueil, aux côtés du Musée cantonal des Beaux-Arts, du Musée cantonal de la photographie de l'Elysée et du Musée de design et d'arts appliqués contemporains. Ainsi, une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue à Paris pour présenter le projet au Salon international des musées, des lieux de culture et du tourisme, avant une autre étape à Rome en 2014, à l'Institut suisse et au MAXXI, Musée national des arts du XXI^e siècle.

Félix Vallotton à Paris

Une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue à Paris au vernissage de l'exposition «Félix Vallotton – Le feu sous la glace», pour laquelle le Musée cantonal des Beaux-Arts prête neuf œuvres de l'artiste. L'exposition rétrospective est organisée par le Musée d'Orsay, qui en assure le commissariat avec la Fondation Félix Vallotton à Lausanne et les Galeries nationales du Grand Palais. Cette manifestation est la première rétrospective depuis un demi-siècle réalisée par un musée national parisien et consacrée à l'artiste né à Lausanne.

Salon de l'immobilier

Dans le cadre des collaborations intercantionales Vaud – Genève et avec la France voisine, le MIPIM, salon



La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Anne-Catherine Lyon et le chef du Département des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis, avec la conservatrice de la Fondation Vallotton, lors du vernissage de l'exposition rétrospective consacré à Félix Vallotton à Paris.

international de l'immobilier d'affaires, tient une place particulière. En effet, la région lémanique y tient un stand depuis plus de douze ans, avec un périmètre thématique incluant au fil des éditions les districts de Nyon, Morges et Lausanne. L'édition 2013 a été marquée par la mise en évidence du rôle moteur des agglomérations du Grand Genève et de Lausanne - Morges.

Singapour : mission économique

Une nouvelle mission économique a été organisée en septembre 2013 à Singapour, classé parmi les plus performantes au plan mondial en matière d'innovation. Cette mission s'inscrivait dans le prolongement de celles effectuées ces dernières années en Russie, Chine, Corée du Sud et au Japon. Il s'agissait de mettre en place une veille économique et de comparer les conditions cadre offertes à Singapour, dont la fonction de tête de pont pour le marché asiatique est comparable à celle jouée par la Suisse au niveau du marché européen. Ce thème a par ailleurs été largement traité lors d'une journée dédiée à l'innovation. La mission économique, emmenée par le chef du Département de l'économie et du sport, a reçu une centaine de chefs d'entreprises, de représentants d'associations économiques, de parcs scientifiques et de centres de recherche, très intéressés par des contacts avec leurs homologues vaudois. A moyen terme, cette action devrait favoriser les investissements dans le canton et ouvrir le marché singapourien aux entreprises vaudoises.

Singapour : hautes écoles

L'objectif de cette mission consistait à développer les relations déjà existantes entre les hautes écoles et leurs homologues singapouriennes. Outre une rencontre avec



La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Anne-Catherine Lyon, lors de son voyage à Singapour, entourée des directeurs et délégués des hautes écoles vaudoises.

le ministère de l'éducation, la délégation a été reçue dans diverses institutions de formation et de recherche de renommée internationale qui font la réputation de Singapour. Les antennes suisses déjà présentes dans ce pays, notamment celles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et de l'Université de Saint-Gall, ont été également visitées. Organisée en collaboration avec le réseau Swissnex Singapour, réseau pour les échanges scientifiques et technologiques, la visite de la délégation vaudoise a notamment abouti à une collaboration institutionnelle avec le Singapore Institute of Technology. Les nombreuses similitudes de cette Ville-Etat avec la Suisse contribuent à des échanges fructueux pour les deux partenaires.

Province du Jiangsu

Dans le cadre de l'accord signé en 2010 entre le canton de Vaud et la province chinoise du Jiangsu, une délégation vaudoise emmenée par le chef du Département des finances et des relations extérieures et comprenant de hauts fonctionnaires du Département de la santé et de l'action sociale, et du CHUV a rencontré, en avril 2013, les autorités et les responsables médicaux des principaux hôpitaux universitaires de la région. Ces contacts ont permis de créer un partenariat fondé sur l'échange d'expériences et de savoir-faire dans les domaines des médecines occidentale et traditionnelle chinoise. Un accord a également été signé avec les autorités municipales de Zhenjiang. Sous la conduite des autorités politiques de la province et des

municipalités de Nanjing et de Zhenjiang, les hôpitaux universitaires de cette région ont accueilli les représentants vaudois pour leur présenter différents aspects de l'organisation sanitaire et de l'activité médicale locales. Les discussions ont permis de définir les axes concrets d'une collaboration utile de part et d'autre, notamment dans les domaines de la pédiatrie et de l'organisation de la prise en charge des patients. La collaboration convenue conduira à l'accueil de médecins et de personnels soignants d'une part au CHUV et d'autre part dans les établissements partenaires chinois. Du côté vaudois, le savoir-faire de l'hôpital de médecine traditionnelle chinoise rattaché à l'hôpital universitaire de Nanjing ouvre des perspectives intéressantes pour le CHUV. Par ailleurs, de manière plus générale et sous l'angle clinique, ce dernier pourra bénéficier du nombre et de la diversité des cas traités dans les hôpitaux universitaires chinois dans une perspective de formation. Conformément aux règles et usages en cours en Chine, les partenariats se font sous les auspices des hautes autorités régionales et locales. Les échanges en présence du Consul général de Suisse à Shanghai ont également porté sur les relations économiques entre la Suisse - et en particulier le canton de Vaud - avec cette province de 80 millions d'habitants.

Coopération au développement

La nouvelle constitution vaudoise, entrée en vigueur en 2003, introduit le principe de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. En dix ans, la part des contributions publiques vaudoises à l'aide aux pays les plus démunis a presque triplé. De 600'000 francs, celles-ci sont passées à 1,7 millions de francs. Le Département de l'intérieur, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et le Département de la sécurité et de l'environnement, sont dorénavant actifs dans le domaine. Quant aux communes, elles sont aujourd'hui plus de quarante à contribuer à la coopération par le biais de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), alors qu'elles étaient vingt-deux en 2003. Leur participation financière a quadruplé et s'élevait à 400'000 francs en 2012.

Bloc opératoire au Bénin

Le Ministère de la Santé de la République du Bénin, le CHUV et la Fondation Terre des hommes ont signé un accord de partenariat pour financer la construction d'un bloc opératoire pédiatrique et son équipement au centre hospitalier départemental du Zou et des Collines. La mission du service de chirurgie pédiatrique de l'hôpital universitaire, qui se déroulait auparavant au Togo, s'effectue à Abomey au Bénin depuis 1998. Ces missions chirurgicales ont permis d'opérer diverses pathologies malformatives, d'examiner plus de 1000 enfants togolais et béninois. A ce jour, des milliers d'enfants ont bénéficié, entre autres, de soins spécialisés en Europe.

La coopération en chiffres

Pour l'année 2012, la contribution des services de l'administration cantonale se monte à 1,7 millions de francs. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture contribue principalement par le biais de participations de l'Université de Lausanne (bourses d'études) et de projets de développement dans le domaine scolaire, dont du matériel et des fournitures. Le budget consacré à la coopération et au développement a permis de cofinancer, par le biais de la Fédération vaudoise de coopération, des projets portés par des associations locales. Le Département de la santé et de l'action sociale a notamment financé l'accès aux soins de santé pour les minorités locales (Israël/Palestine), le soutien aux initiatives locales de lutte contre l'excision (Mali), les organisations de femmes développant leurs communautés (Nicaragua), la promotion de la santé avec le peuple Yanomani (Amazonie, Brésil), l'amélioration



Le président du Conseil d'Etat, Pierre-Yves Maillard, était l'invité de la FEDEVACO à l'occasion du 10^e anniversaire de l'institution.

de la prise en charge médicale et psychosociale dans les prisons (Nicaragua), l'assistance aux enfants et femmes survivants de violences sexuelles (République démocratique du Congo), les enfants et familles victimes du conflit armé (Colombie), un projet d'eau potable et sanitaire pour les victimes d'inondations (Pakistan).

En mai 2012, le Département de la sécurité et de l'environnement a signé une convention prévoyant l'octroi à la FEDEVACO d'une aide annuelle de 50'000 francs pour trois ans. Le montant prévu pour 2013 a été versé à deux projets : l'adduction d'eau potable au Salvador et la gestion des déchets dans cinq vallées du Tibet. Par ailleurs, la Direction générale de l'environnement a fourni à la Fedevaco une liste de ses collaborateurs prêts à mettre à disposition volontairement leur expertise et leurs compétences dans l'analyse et l'évaluation de projets. Enfin, le Service de la santé publique a fait un don de 15'000 francs pour l'aide en faveur des Philippines en novembre 2013.

	2009	2010	2011	2012
DECS	541'500	450'000	500'000	364'000
DFJC	267'170	357'660	358'906	319'641
DSAS	693'924	746'241	938'430	959'918
DIRH	25'813	29'894	27'317	26'059
DSE				50'000
Total	1'528'407	1'583'795	1'824'654	1'719'618

Evolution des contributions cantonales à la coopération au développement.

Annexe I

Consultations fédérales

En 2013, les principales consultations concernant des révisions ou des adoptions de lois fédérales ont été les suivantes :

Code civil-forme authentique

Le projet de révision portait sur la jurisprudence fédérale en matière de notariat et sur l'introduction d'un acte authentique électronique. Le Canton s'est opposé au texte, en particulier pour des motifs de protection du public, l'une des dispositions imposant aux cantons de reconnaître les actes notariés dans toute la Suisse. Le projet créait également une grande insécurité juridique par des règles imprécises. La ComCo a également consulté les cantons au sujet d'une prétendue discrimination à rebours des notaires suisses par rapport aux européens. Le Canton a mis en doute l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes et celle de la loi sur le marché intérieur et réitéré ses craintes pour la protection du public.

Coexistence avec les plantes OGM dans l'agriculture

Dans sa réponse à la Confédération, le Conseil d'Etat a jugé inappropriés les projets de révision de la loi sur le génie génétique et d'ordonnance sur la coexistence. Il a relevé que ni les consommateurs, ni les agriculteurs ne sont prêts aujourd'hui à accepter la culture d'OGM en Suisse. En raison des fortes oppositions que les OGM suscitent, ce projet lui a donc semblé prématuré. Pour le Conseil d'Etat, l'adoption de la révision pourrait être préjudiciable à l'introduction future de plantes génétiquement modifiées intéressantes pour l'agriculture vaudoise.

Loi sur le renseignement (LRens)

Le Conseil d'Etat a accueilli très favorablement les mesures qui permettront à l'Etat de disposer de moyens performants pour lutter contre les menaces et risques globaux actuels. Des dispositions exceptionnelles pourront être prises pour lutter contre les cas, de plus en plus fréquents, de développement de cellules d'activistes radicaux et de terrorisme. La Confédération a été sensibilisée à l'activité des services de renseignements cantonaux qu'elle mandate dans l'accomplissement de ses tâches, afin, notamment, qu'elle continue à en appuyer le financement.

Ordonnance sur la navigation intérieure

Le Conseil d'Etat accepte la plupart des modifications prévues dans la révision. Il relève néanmoins que certaines dispositions concernant l'incapacité de conduire, et plus particulièrement l'exécution des retraits des permis de conduire des bateaux, devraient faire l'objet d'une réglementation plus précise. Le Conseil d'Etat rejette l'obligation prévue pour tous les types de bateaux d'être équipés de dispositifs particuliers pour naviguer par temps bouché. L'obligation est en revanche soutenue pour les bateaux à marchandises et les bateaux au bénéfice d'une concession fédérale.

Loi fédérale sur les contributions

L'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études est entré en vigueur en mars 2013. Suite au dépôt d'une initiative populaire, le Conseil fédéral a mis en consultation une révision complète de la loi sur les contributions à la formation en tant que contre-projet indirect à l'initiative. Le Conseil d'Etat a demandé une meilleure cohérence entre les dispositions du projet de loi fédérale et celles de l'accord intercantonal, ce qui a été réalisé dans la version révisée de la loi actuellement soumise au Parlement fédéral. Malgré une démarche commune avec la plupart des autres cantons, le canton de Vaud n'a en revanche pas obtenu d'augmentation des subventions de la Confédération en matière de bourses.

Via sicura – 2^e paquet de mesures

Le Conseil d'Etat soutient la mise en œuvre du 2^e paquet de mesures mais émet des réserves, notamment sur le nombre de niveaux prévus pour les médecins autorisés et l'absence de contenu des modules de formation et de perfectionnement des médecins. S'agissant de l'autorisation de pratique, un registre cantonal ou fédéral spécifique à la médecine du trafic devrait éventuellement être mis sur pied. La prolongation de délai octroyée aux titulaires d'un permis de conduire à l'essai pour rattraper la formation obligatoire, la renonciation à l'utilisation des feux de route à l'intérieur des localités et la modification des inscriptions concernant les marques particulières sur la chaussée sont rejetées afin de préserver la sécurité routière.

Modification de la loi sur les forêts

Le Conseil d'Etat estime que le projet de loi devrait se limiter aux mesures urgentes, à savoir la lutte contre les organismes nuisibles et la promotion du bois. Le Conseil d'Etat se rallie ainsi sur ce point à la position de la Conférence des Directrices et Directeurs des Forêts. Le canton de Vaud propose également de prévoir la base légale permettant le financement des mesures en faveur de l'adaptabilité des forêts aux changements climatiques. Les adaptations prévues à court terme, soit dès 2016, ont pour objectif d'améliorer la résistance des forêts par des mesures sylvicoles mieux appropriées aux nouvelles conditions climatiques.

Loi sur l'asile et sur les étrangers

Le Conseil d'Etat a exprimé son soutien aux mesures destinées à accélérer les procédures, à renforcer les garanties judiciaires et la protection juridique des requérants. Le Conseil d'Etat a réaffirmé dans ce cadre son attachement à l'octroi de la protection de la Suisse à toutes les personnes qui en ont réellement besoin. En revanche, il s'est opposé à plusieurs dispositions, notamment celles qui limiteraient de manière injustifiée le montant de certaines subventions versées par la Confédération aux cantons dans le cadre de l'asile et de l'exécution des renvois.

Importations privées

Le Conseil d'Etat, à l'instar de la Conférence des chefs de départements de l'économie publique de Suisse occidentale, s'oppose fermement à la volonté de la Confédération d'augmenter la franchise d'importation privée de boissons alcooliques fermentées jusqu'à 18 % vol. (vin, bière, cidre, etc.) de 2 à 20 litres. Cette importante augmentation déstabiliserait la production viticole indigène et mettrait à mal tout un pan de l'économie du canton. Le Conseil d'Etat estime en effet que l'application d'une telle franchise augmenterait les importations privées de vins étrangers de l'ordre de 200 %.

Loi sur la consultation

Selon le Conseil d'Etat, le projet de révision répond à de nombreuses critiques: suppression de la procédure sous forme d'audition, renforcement des exigences en matière de transparence dans la communication des résultats, introduction de l'obligation de justifier les réductions de délais. Dans son message, le Conseil fédéral accède à certaines revendications du Canton. En particulier, la liste des exceptions permettant de renoncer à une procédure de consultation est désormais exhaustive. En revanche, le projet de loi ne reprend pas une des revendications

majeure des cantons, à savoir que l'avis des cantons doit avoir un poids particulier, notamment sur les questions de mise en œuvre du droit fédéral.

Stratégie énergétique 2050

Le Conseil d'Etat est favorable au projet de loi, qui s'inscrit en cohérence avec la démarche vaudoise. Il estime toutefois que l'autonomie des cantons, en particulier en matière de planification énergétique territoriale, doit être revue afin de mieux tenir compte des Plans directeurs cantonaux. Le Conseil d'Etat salue les mesures prises dans le domaine de la mobilité mais regrette l'absence d'approche globale. Les dispositions en matière d'approvisionnement en énergie sont pertinentes mais ne doivent pas entraîner la discrimination du photovoltaïque et des petites installations hydrauliques. Enfin, le Conseil d'Etat émet des réserves sur l'incitation par la fiscalité, qui pénaliserait les personnes réalisant des travaux ponctuels en matière d'énergie.

Enregistrement des maladies oncologiques

Le Conseil d'Etat salue le projet qui permet de codifier la pratique des registres et de formaliser les droits des patients. Trois points nécessitent cependant d'être revus. Le consentement individuel pour la transmission du diagnostic de milliers de patients n'est pas réaliste; la collecte de données est en contradiction avec le système actuel où ce ne sont pas les médecins mais les registres qui sont les principaux responsables de l'acquisition des données. Enfin, les données de base énumérées sous forme de liste définitive ne permettent aucune adaptation aux besoins actuels et futurs.

Petits crédits: interdiction de la publicité

L'initiative parlementaire proposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national est soutenue par le Conseil d'Etat. La prévention de l'endettement par la suppression de la publicité en faveur du crédit à la consommation et le renforcement des contrôles concernant la capacité de contracter un crédit, en particulier auprès des jeunes, est judicieuse. En revanche, le Conseil d'Etat estime que le projet de la commission n'est pas suffisamment développé sous certains aspects, notamment s'agissant de la protection du consommateur.

Les réponses du Conseil d'Etat sont en ligne :

www.vd.ch > thèmes > Etat-droit-finances > affaires extérieures > affaires fédérales > consultations fédérales > réponses du Conseil d'Etat

Annexe II

Conventions intercantionales et avec la Confédération

Hormis les conventions développées dans les parties précédentes, le Canton de Vaud a adhéré aux conventions principales suivantes en 2013 :

Concordat sur les hautes écoles

L'étroite collaboration entre cantons romands et celle menée avec les cantons alémaniques aux caractéristiques structurelles semblables à celle du canton de Vaud a permis d'obtenir deux résultats majeurs pour le Canton : un siège permanent dans le futur Conseil des hautes écoles et la pondération des voix en adéquation avec l'importance des hautes écoles vaudoises d'une part et les moyens que le canton y investit d'autre part. Adopté en juin 2013 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, le concordat est en phase de ratification auprès des cantons.

Hautes écoles : modalités de collaboration

Cette convention règle les modalités de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Elle a été mise en consultation en même temps que le Concordat sur les hautes écoles et adoptée en juin 2013 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Elle sera conclue avec la Confédération une fois le concordat sur les hautes écoles entré en vigueur.

Entreprises de sécurité

La révision du concordat latin sur les entreprises de sécurité poursuit trois objectifs : tenir compte de l'expérience acquise, introduire des dispositions facilitant l'accueil d'autres cantons et reprendre deux dispositions du projet de concordat de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (l'extension du champ d'application aux surveillants d'établissements et de commerces, et l'examen préalable obligatoire pour l'autorisation des agents de sécurité).

Violence lors de manifestations sportives

La révision du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives introduit un régime d'autorisation pour la tenue des matchs de foot-

ball et de hockey sur glace de l'élite. L'autorisation est conditionnée au respect de la sécurité de la manifestation (recours à des moyens techniques, contrôle des accès, règles pour la vente de billets et de boissons alcoolisées, etc.). La durée de la décision d'interdiction de périmètre peut désormais atteindre trois ans.

Hôpital intercantonal de la Broye

La nouvelle convention, adoptée en 2013, propose de remplacer l'actuelle forme juridique de la société simple par un statut autonome de droit public. Cette démarche s'inscrit dans la volonté des gouvernements vaudois et fribourgeois d'œuvrer en faveur de la pérennité et de l'économicité des deux sites du HIB, Payerne et Estavayer-le-lac. Ce statut, identique à celui de l'Hôpital fribourgeois HFR, permettra également de consolider l'unité de l'établissement.

Chanvre : annulation par le Tribunal fédéral

Adopté sous l'égide de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police, le concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre fixait des règles communes applicables au chanvre licite, soit le chanvre non stupéfiant connu sous la dénomination de chanvre agricole. Entré en vigueur le 1^{er} mars 2013, le concordat latin a été annulé suite à un recours. Le Tribunal fédéral a jugé qu'il empiétait sur la compétence exhaustive de la Confédération en matière de réglementation des stupéfiants.

Le Conseil d'Etat peut conclure sans l'approbation parlementaire des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition.

Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'Etat n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières*

Conférences intercantionales nationales

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	Président
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Mme Anne-Catherine Lyon	Membre du Comité
Conférence universitaire suisse (CUS)	Mme Anne-Catherine Lyon	Présidente dès 2014
Conseil suisse des HES (CHES)	Mme Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Mme Béatrice Métraux Mme Jacqueline de Quattro	Membre du comité
Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	Mme Béatrice Métraux	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité directeur
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	Mme Nuria Gorrite Mme Béatrice Métraux Mme Jacqueline de Quattro	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs des forêts (CDFo)	Mme Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC)	Mme Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Mme Jacqueline de Quattro	Membre du comité
Conférence gouvernementale des affaires militaires et de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	Mme Jacqueline de Quattro	Vice-présidente
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	Mme Nuria Gorrite	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	M. Philippe Leuba	Membre du comité

* Au 31 décembre 2013

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Mme Anne-Catherine Lyon	
Comité gouvernemental de la HES-SO	Mme Anne-Catherine Lyon	
Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP)	Mme Béatrice Métraux Mme Jacqueline de Quattro	Vice-présidente
Conférence latine des Chefs des Départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	Mme Jacqueline de Quattro	Vice-présidente
Conférence romande des Chefs de Départements compétents en matière de police des étrangers concernant la fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Mme Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M. Pierre-Yves Maillard	Vice-président
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Mme Nuria Gorrite Mme Béatrice Métraux Mme Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Mme Nuria Gorrite	
Conférence romande de la loterie et des jeux	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des chefs de départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Mme Jacqueline de Quattro	Présidente

Conférences transfrontalières

Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Conférence TransJurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	Mme Jacqueline de Quattro	
Grand Genève	Mme Béatrice Métraux	Vice-présidente





Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2013.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 janvier 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean